

Mercredi 14 mai 2008


Grasse : j'irai cracher sur vos tombes (mai 2008)

: j'aime bien Vian, mais attention Boris Vian (l'écrivain) et non Dominique Vian le préfet des Alpes-Maritimes qui aurait cependant un point commun avec Boris : " j'irai cracher sur vos tombes ", mais sur celles des victimes des condés. En effet , le préfet n'a exprimé aucunes condoléances à la famille de la victime. En résumé : les policiers l'étouffent, le jettent sur la banquette de leur voiture, il meurt, et l'institution policière va cracher sur sa tombe (tout comme).

Après plusieurs mois d'enquête, on apprend sans surprise que les poulets d'élevage ont tué Abdelhakim Ajimi. Les médecins légistes sont formels : il a été étouffé. Au total 13 flics étaient présents lors de l'interpellation de ce jeune de 22 ans qui ne portait aucune arme et qui ne pesait que 60 kgs.

Le 7 octobre 2008, le Préfet Dominique Vian a été démis de ses fonctions. Estrosi qui appartient au même panier de crabes l'a chassé mais pour d'autres raisons.

Mise à jour au 7 mai 2010 : les 2 juges d'instruction, Catherine BONNICI et Sandrine ANDRE ont décidé d'un non-lieu concernant les 2 anciens flics de la BAC qui ont tué Abdelhakim Ajimi. Fort heureusement, le procureur Michel CAILLEAU a fait appel de cette ordonnance.

Drame de Grasse :  
les policiers mis en cause  
Aziz Zemouri (Le Figaro Magazine)  
07/10/2008 | Mise à jour : 18:48 | Commentaires  39

INFO LE FIGARO MGAZINE - Deux policiers devraient être mis en examen dans le cadre de la mort d'Abdelhakim Ajimi intervenue en mai dernier après une interpellation musclée à Grasse (Alpes-Maritimes).

A ce stade de l'enquête, la responsabilité de deux policiers semble engagée dans la mort de Abdelhakim Ajimi, un jeune Tunisien décédé à la suite d'une interpellation houleuse le 9 mai dernier à Grasse. Les mises en examen de deux policiers devraient intervenir incessamment pour homicide involontaire. De source judiciaire, on pointe du doigt un défaut de maîtrise des méthodes d'interpellation, trop violentes ou appliquées trop longtemps.

Le médecin légiste a conclu cet été l'examen anatomo-pathologique de Hakim Ajimi, 22 ans. Dans ses conclusions remises à Catherine Bonnici et

## PRÉSENTATION

Blog : Le blog de Tabouret



Catégorie : police bavure flics Violences policières tabassage Actualité  
Description : Après la lecture de ce blog vous n'aimerez plus autant la police et les matons.  
Partager Ce Blog  
Retour à la page d'accueil  
Contact

## CRÉER UN BLOG



## RECHERCHE

## ARTICLES RÉCENTS

- Police, bavures, délinquance policière, TASER qui tue. Cherbourg : un policier accusé d'agression sexuelle (août 2010)
- Saint-Quentin : le policier détourne environ 2 millions € (juillet 2010)
- Alès : le flic a divulgué des infos privées (juillet 2010)
- Béziers : trafic de stupéfiant pour ce maton (juillet 2010)
- Vielmur-sur-Agout : la gendarmerie un peu muette (juillet 2010)
- Argenteuil : un commissariat hors la loi (juillet 2010)
- Introduction, bloc-notes du blog de Tabouret
- Bordeaux : chaleureux accueil pour un scientifique (juil2010)
- Bayonne: trafic de cocaïne pour ce flic de la BAC et sa femme(juil10)

[Liste Complète](#)

## CALENDRIER

Août 2010						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					
<<		<		>		>>

## NEWSLETTER

Inscription à la newsletter

Votre eMail

Notifications de publication d'articles

Newsletters du blog

OK

à Sandrine André, les deux magistrats instructeurs en charge de l'enquête pour homicide involontaire ouverte par le Parquet de Grasse, le docteur Piercecchi-Marti fait état de «**lésions pulmonaires avec présence d'un emphysème aigu, habituellement observées dans les décès par asphyxie mécanique**» autrement dit par étranglement, ce que confirme le Parquet de Grasse : «les lésions cérébrales évoquent une privation prolongée» de la respiration.

Par ailleurs, le médecin confirme les témoignages recueillis par l'Inspection générale de la police nationale, dépêchée le jour même des faits. De nombreux témoins avaient affirmé que le jeune homme suffoquait alors qu'il était plaqué, face contre terre. Si le praticien observe les stigmates d'un tabagisme sévère ou l'inhalation de substances de type cannabis qui «peuvent avoir une incidence sur la fonction respiratoire, aucune lésion cardiaque n'a été révélée à l'examen». Mais au Parquet, on indique que les analyses toxicologiques démontrent que Abdelhakim Ajimi avait bien consommé du cannabis avant les faits. «Ce qui pourrait indiquer un comportement inhabituel de sa part» précise-t-on encore.

Outre cet examen, le dossier d'instruction s'est enrichi des dépositions de tous les protagonistes de l'interpellation. Ainsi Vivien S., 25 ans, policier municipal, affirme que «**le visage de l'individu interpellé était déjà violet avant son embarquement dans la voiture de police**». Jean M., 39 ans, brigadier-chef, blessé à la clavicule au moment de l'arrestation déclare «qu'il (Ajimi) était conscient quand je suis parti à l'hôpital pour recevoir les premiers soins». Et le brigadier-chef de conclure sa déposition en évoquant la personnalité du défunt : «J'étais étonné du comportement d'Ajimi. Je n'avais jamais eu de problèmes avec lui auparavant».


[http://www.lejdd.fr/cmc/societe/200820/grasse-le-prefet-refute-la-bavure\\_116588.html](http://www.lejdd.fr/cmc/societe/200820/grasse-le-prefet-refute-la-bavure_116588.html)

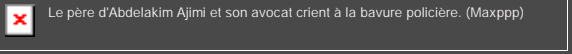
Lire aussi l'article : <http://tf1.lci.fr/infos/france/faits-divers/0,,3846123,00-grasse-justices-francaise-tunisienne-enquetent-.html>

Lundi 12 Mai 2008

Grasse: Le Préfet réfute la bavure

Par Benjamin BONNEAU

leJDD.fr  L'émotion perdue à Grasse après la mort, vendredi dernier, d'Abdelakim Ajimi, suite à une interpellation. Alors que sa famille crie à la bavure policière, le préfet des Alpes-Maritimes a défendu les fonctionnaires, affirmant que rien ne permettait pour le moment de les mettre en cause. L'Inspection générale de la police nationale est tout de même sur place pour mener son enquête.

 Le père d'Abdelakim Ajimi et son avocat crient à la bavure policière. (Maxppp)

Le père d'Abdelakim Ajimi et son avocat crient à la bavure policière. (Maxppp)

Une altercation qui tourne au drame. Vendredi, Abdelakim Ajimi, un homme de 22 ans, a trouvé la mort dans des circonstances qui restent à déterminer. Devant le refus du Crédit agricole de lui délivrer ce qu'il demandait, Abdelakim Ajimi s'emportait. La direction de l'agence décidait de prévenir la police, qui retrouvait le jeune homme dans une rue adjacente. Dès lors, les conditions de l'interpellation font débat. Des témoins assurent qu'Abdelakim Ajimi a été passé à tabac **puis enfermé dans le coffre de la voiture de police**. Les policiers, eux, réfutent ces déclarations. L'Inspection générale de la police nationale (IGPN) devra trancher.

En attendant les conclusions de la police des polices, la préfecture est venue au secours des fonctionnaires. Selon Dominique Vian, le préfet des Alpes-Maritimes,

Abdelakim Ajimi s'était violemment opposé à son interpellation, durant laquelle deux policiers ont été blessés, dont un qui souffre d'une fracture de la clavicule. Dès lors, "aucun élément ne permet actuellement de mettre en cause l'action des fonctionnaires", concluait-il dans un communiqué, diffusé dimanche. Le préfet prenait également soin de préciser que le jeune homme avait été interné à trois reprises, qu'il était un fumeur de cannabis régulier et qu'il faisait par ailleurs l'objet de poursuites judiciaires pour conduite sous l'emprise de stupéfiants. Un tableau bien noir pour une famille endeuillée. Et en colère.

"On aurait dit une guimauve"

Dimanche, ils étaient ainsi un millier -500 selon la police- à défiler pour dénoncer ce qu'ils estiment être "une bavure policière". En tête de cortège, la mère et les soeurs d'Abdelakim Ajimi, en djellabas noires, brandissaient son portrait et des pancartes disant "Hakim on t'aime, repose en paix." Silencieuse, la marche s'agitait devant le commissariat. Des "Police assassins" retentissaient dans les rues de Grasse. Car du côté des proches de la victime, la version policière est mensongère.

Présent sur les lieux du drame, Ludovic Gérard, maître chien à Cannes, a apporté un témoignage confondant pour les policiers: "Il avait la face contre terre, trois policiers sur lui, j'ai entendu le jeune homme dire qu'il ne pouvait plus respirer, il était violet. Un des trois policiers lui a donné des coups de poing", a-t-il affirmé. "Il ne pouvait plus parler ni crier. Alors il a tapé contre le sol avec la paume de sa main, à la manière d'un catcheur qui veut cesser le combat", a indiqué un autre témoin, cité par l'avocat de la famille, Me Sylvain Pont. En marge de la manifestation, Layla Picout, 17 ans, a raconté sa version, sensiblement identique à celle des autres: "Pendant les vingt minutes où j'étais là, il ne lui a pas lâché le cou. Il le serrait très fort. Cette image ne me sort pas de la tête. Hakim ne se défendait pas, il était sur le sol, complètement à l'envers, comme s'il était déjà parti, comme s'il acceptait son sort. Quand ils l'ont mis dans le coffre de la voiture, menotté, on aurait dit une guimauve" a déclaré la jeune femme. L'IGPN se retrouve donc avec trois témoignages accablants pour les policiers. Et une affaire qui pourrait faire du bruit.

\* \* \* \* \*

\* \*

<http://www.leparisien.fr/faits-divers/mort-d-abdelhakim-a-grasse-appel-du-non-lieu-des-policiers-07-05-2010-913245.php>

## Mort d'Abdelhakim à Grasse : appel du non-lieu des policiers

07.05.2010, 13h29 | Mise à jour : 15h08

Il y a deux ans, presque jour pour jour, Abdelhakim Ajimi, 22 ans, décédait au commissariat de Grasse (Alpes-Maritimes) après une interpellation musclée par des policiers de la brigade anticriminalité (BAC).



Video : Un témoin de l'interpellation raconte

Deux ans après, leur responsabilité reste au centre d'un tiraillement entre le parquet et les deux juges chargées de l'instruction, Catherine Bonnici et Sandrine André.

Mercredi, elles ont rendu une ordonnance de non-lieu concernant les deux anciens policiers de la BAC de Grasse, renvoyant par ailleurs cinq personnes devant le tribunal pour non assistance à personne en danger. Il s'agit d'un policier municipal et de quatre agents de police à

qui on reproche d'avoir conduit le jeune homme au commissariat sans se rendre compte de son état.

Ce non-lieu, le procureur de Grasse, Jean-Michel Cailleau, ne pouvait le laisser passer. **Vendredi, il a annoncé faire appel de l'ordonnance**, une décision «logique», a-t-il souligné. «Nous avons exprimé une position claire, nous ne pouvions pas en rester là», a-t-il dit.

### Les policiers «ont fait preuve d'inhumanité»

C'est déjà le parquet qui avait dû saisir la chambre de l'instruction de la cour d'appel d'Aix-en-Provence pour contraindre les deux juges à mettre en **examen les deux policiers** alors qu'elles les avaient initialement placés sous le statut de **témoin assisté**. Estimant qu'au vu de plusieurs expertises, l'interpellation et les méthodes employées étaient légitimes mais les techniques non maîtrisées par les agents, le parquet, avait demandé leur renvoi devant la justice.

Un avis partagé par la commission nationale de déontologie de la sécurité (**CNDS**) qui signe un rapport accablant sur l'interpellation. Pour elle, le jeune Abdelhakim est décédé d'une asphyxie par compression du thorax et du cou, et il a été fait « usage de la force devenu sans justification », rappelant que, selon elle, les policiers «ont fait preuve d'inhumanité».

### «Comment peut-on nier autant d'éléments à charge ?»

Les rapports d'expertise médicale ont conclu que la mort du jeune homme était due à une asphyxie mécanique consécutive à une compression thoracique et une clef de bras pratiquées par les policiers avec trop de force et durant trop longtemps.

« Mais qu'est-ce que ça veut dire ? Comment peut-on nier autant d'éléments à charge ? » déclarait à Nice Matin Walid Klay, le président du comité de soutien qui organise à Grasse, ce samedi 8 mai 2010, une marche en mémoire du jeune homme deux ans après de sa disparition.



Par Tabouret

[Ecrire Un Commentaire](#) - [Voir Les 1 Commentaires](#) - Partager      J'aime

[Précédent : Marseille : 2 CRS trafiquants de...](#)

[Retour à l'accueil](#)

[Suivant : Toulouse:proc BELLACENE contre TI](#)

[policiers](#)

